

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION DE
LA FEMME ET DE LA FAMILLE

SECRETARIAT GENERAL

COMITE D'ORGANISATION DE LA JIF 2021

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S
EMPOWERMENT AND THE FAMILY

SECRETARIAT GENERAL

ORGANISING COMMITTEE IWD 2021



Version Finale

36^{ème} EDITION DE LA JOURNEE
INTERNATIONALE DE LA FEMME AU CAMEROUN

08 MARS 2021

THEME :

« LEADERSHIP FEMININ : POUR UN FUTUR
EGALITAIRE DANS LE MONDE DE LA COVID-19 »

TERMES DE REFERENCE,

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Officialisée par les Nations Unies en 1977, la Journée Internationale de la Femme (JIF) trouve son origine dans la lutte des ouvrières et suffragettes du début du XX^{ème} siècle, pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote. C'est non seulement une journée de manifestation à travers le monde, mais c'est surtout l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes.

La JIF est une occasion pour la communauté internationale et pour le Cameroun, de procéder à une revue des problèmes auxquels les femmes et les filles font face, d'évaluer les mesures mises en place pour résoudre ces problèmes, et d'identifier des voies nouvelles pour parvenir à l'égalité hommes/femmes en tant qu'exigence de gouvernance, de justice sociale et de progrès.

Chaque édition porte sur un thème qui invite à l'action en faveur de l'amélioration de la situation des femmes dans tous les domaines. Les thèmes des 05 dernières éditions sont les suivants :

- **2015** : *Mise en œuvre de la plateforme d'action de Beijing au Cameroun : bilan et perspectives.*
- **2016** : *Egalité des sexes et autonomisation des femmes : gagner le pari, surmonter les obstacles.*
- **2017** : *Les femmes dans un monde de travail en mutation : planète 50-50 d'ici 2030.*
- **2018** : *Intensifier la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes, consolider le partenariat pour accélérer le développement durable.*
- **2019** : *Croisade contre les inégalités de sexes : s'arrimer à la nouvelle impulsion.*
- **2020** : *Promotion de l'égalité et protection des droits de la femme à l'horizon 2020 : dresser le bilan des actions menées, fixer un nouveau cap.*

Pour la célébration de la 36^{ème} édition de la JIF qui aura lieu le 08 mars 2021, le Cameroun s'aligne au thème adopté par les Nations Unies à savoir : « **Leadership féminin : pour un futur égalitaire dans le monde de la Covid-19** ».

Ce thème réitère la nécessité pour les Etats d'accélérer la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment le 5^{ème} : « *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* ». Il s'aligne également sur le thème prioritaire de la 65^e session de la Commission de la condition de la femme, « *Participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique, élimination de la violence, réalisation de l'égalité des sexes et autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles* ». Il rappelle aussi la campagne phare « *Génération Égalité* », lancée par ONU-Femmes pour favoriser le droit de participation des femmes au processus décisionnel dans tous les domaines de la vie. Cette campagne met l'emphase sur l'égalité salariale et le partage équitable des tâches familiales et domestiques non rémunérées, l'élimination de toutes les formes de violence infligées aux femmes et aux filles et la mise en place

des services de santé adaptés à leurs besoins, toutes choses qui constituent la voie vers un développement inclusif.

Depuis la survenue de la Covid-19, le Gouvernement, sous la très haute impulsion du Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, a pris des mesures qui permettent de contenir la propagation de la maladie et de réduire ses effets socioéconomiques. Dans cette réponse, les femmes déploient des efforts incroyables. En tant que professionnelles de santé, pourvoyeuses de soins au sein de la famille, conceptrices des dispositifs barrières à la Covid-19, revendeuses, agricultrices, organisatrices, leaders associatifs ou communautaires, etc., elles font montre de leurs différentes compétences, de leurs connaissances et de leur engagement pour contribuer efficacement aux plans de lutte et de relance économique.

La crise sanitaire a mis en évidence l'importance primordiale de la contribution des femmes et le fardeau disproportionné qu'elles portent. Car en plus de la persistance des obstacles sociaux et systémiques qui entravent leur participation et leur leadership, la pandémie a occasionné l'augmentation de la violence domestique, l'accroissement des tâches et soins non rémunérés, le ralentissement des activités économiques, notamment dans le secteur informel, tenu à 92 % par les femmes et caractérisé par un manque de structuration et une extrême précarité, l'accroissement du chômage et de la pauvreté chez les femmes.

Le thème de la 36^{ème} édition de la JIF résonne comme un appel à une protection plus accrue des droits des femmes, à la valorisation de leur potentiel et de leur leadership, à l'intégration des femmes dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes de lutte contre la Covid-19 et ses conséquences socioéconomiques.

II- OBJECTIFS

II. 1 - Objectif général

Mobiliser la communauté nationale autour des préoccupations liées au leadership féminin, à l'égalité des sexes et à la lutte inclusive contre la Covid-19.

II.2 - Objectifs spécifiques

- Sensibiliser les femmes et les familles sur le respect des mesures barrières ;
- Promouvoir le leadership féminin et la représentativité égalitaire dans les instances de prise des décisions ;
- Contribuer à la consolidation de la résilience économique et sociale de notre pays face à la pandémie ;
- Valoriser le potentiel des femmes dans la lutte contre la Covid-19 ;
- Promouvoir et protéger les droits spécifiques des femmes et des filles dans le contexte de la Covid-19.

- Renforcer l'autonomisation économique des femmes en contexte de Covid-19.

III - RESULTATS ATTENDUS

- Les femmes et les familles sont sensibilisées sur le respect des mesures barrières ;
- Le leadership féminin et la représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions sont renforcés ;
- Le potentiel des femmes dans la lutte contre la Covid-19 est reconnu et valorisé ;
- Les droits spécifiques des femmes sont mieux protégés en contexte de Covid-19 ;
- L'autonomisation économique des femmes en contexte de Covid-19 est renforcée ;
- La résilience économique et sociale du Cameroun face à la pandémie est consolidée.

V- SOUS-THEMES

- Leadership féminin
- Femmes et prise des décisions
- Femmes et participation politique
- Femmes et lutte contre de la Covid-19
- Lutte contre les violences domestiques
- Autonomisation économique des femmes et des jeunes filles
- Femmes et stabilité sociale
- Femmes et résilience économique
- Femmes et éducation aux mesures barrières
- Femmes et éducation à la citoyenneté
- Femmes, paix et sécurité
- Femmes, TIC et économie numérique en contexte de Covid-19
- Femmes et emplois décents
- Femmes, environnement et changements climatiques
- Entrepreneuriat féminin
- Genre et Objectifs de Développement Durable
- Femmes et économie informelle
- Femmes, sciences et technologie
- Egalité hommes/ femmes
- Femmes et médias
- Femmes et décentralisation
- Femmes et Santé
- Apport des OSC féminines dans la lutte contre la Covid-19
- Rôle des Nations Unies dans la protection des droits des femmes
- Organisations internationales et lutte contre la Covid-19 au Cameroun.

V - ACTIVITES

- Sensibilisation et plaidoyer
- Echanges d'expériences et de bonnes pratiques
- Causeries éducatives sur des thématiques retenues
- Emissions radiotélévisées
- Renforcement des capacités des femmes dans divers domaines
- Cliniques sociojuridiques
- Visite des réalisations féminines
- Appui multiforme aux groupes de femmes
- Vulgarisation des instruments juridiques de protection des droits des femmes
- Lancements : national, régionaux et départementaux
- Foires-expositions
- Activités de santé
- Activités culturelles, ludiques et sportives
- Investissement humain
- Gastronomie
- Projection de films et documentaires sur les problématiques touchant les femmes et les filles
- Diffusion de spots et de messages sur des thématiques en lien avec la promotion de la femme
- Journées portes ouvertes
- Défilé

VI - METHODOLOGIE

La 36^{ème} édition de la JIF se déroulera, comme les précédentes, sur l'ensemble du territoire national et au-delà, pour tenir compte des citoyens de la diaspora et des partenaires qui accompagnent le Cameroun dans la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de la femme. La démarche se veut participative.

Toutes les parties prenantes veilleront à ce que les manifestations se déroulent dans le strict respect des mesures barrières prescrites par le Gouvernement et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ; dans l'ordre et la discipline, le respect des institutions et des lois de la République.

Un comité d'organisation est créé dans les services centraux du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), sous la supervision générale du Ministre. La conception et l'exécution des activités à mener dans le cadre de la célébration de la JIF impliquent tous les acteurs institutionnels et sociaux (administrations, organisations de la société civile, partenaires au développement). Ces activités sont consignées dans un programme harmonisé.

Les comités d'organisation régionaux, départementaux et d'arrondissements sont placés sous la supervision de l'autorité administrative et la coordination du

Délégué de la Promotion de la Femme et de la Famille territorialement compétent. Les programmes d'activités élaborés dans ce cadre s'inspirent des présents termes de référence.

Le MINPROFF produira un rapport national, synthèse des rapports régionaux, des organisations de la société civile et des administrations partenaires. Les délégués départementaux, d'arrondissements et les Directeurs des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille adressent leurs rapports aux délégués régionaux qui en font la synthèse, pour transmission au niveau central.

Les représentations diplomatiques transmettent leurs rapports par les voies appropriées. Les autres administrations et les organisations de la société civile adressent directement leurs rapports au MINPROFF et peuvent solliciter l'accompagnement technique dudit ministère.

Les activités menées dans le cadre du 08 mars 2021 sont appelées à se poursuivre après l'événement, afin qu'elles produisent les transformations sociales souhaitées.

VII- PARTIES PRENANTES

- Administrations publiques, parapubliques et privées
- Système des Nations Unies
- Organisations internationales et autres partenaires au développement
- Représentations diplomatiques
- Diaspora
- Organisations de la Société Civile
- Associations et réseaux d'associations féminines.